



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de VILLY LE PELLOUX se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 13/04/2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers absents : **1**

Nombre de Conseillers représentés : **1**

Présents : BAILLON Joseph – BAUDEVIN Alexandre – BOETTNER Charlotte – CHAMPION Olivia – DIDOLLA Philippe – JAFFRELOT-HEUDE Constance – FOSSET Morgane – FURGET Isabelle – LEGER Elisabeth — QUINTON-LAUDADIO Léa – SAINT Pascal – ROCHER Baptiste - VERNEY Jean-Paul – VILLARET Odile

Absent ayant donné procuration :

MEUNIER Pierre à VERNEY Jean-Paul

Madame Elisabeth LEGER est nommée secrétaire de séance.

2026-17	AFFECTATION DU RESULTAT 2025
----------------	-------------------------------------

Monsieur SAINT, après avoir rappelé le CFU de l'exercice 2025 relatif au Budget Principal, approuvé le 20 avril 2026 par la délibération n° 2026-16, propose au Conseil Municipal les affectations suivantes sur le budget de l'exercice 2026 :

Section de Fonctionnement

A Résultat de l'exercice 2025	264 166,08 €
B Report à nouveau	1 018 505,80 €
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 : A+B	1 282 671,88 €

Section d'Investissement

C Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	-177 005,83 €	
D Restes à réaliser : Dépenses : 60 000 €	Restes à réaliser : recettes : 0,00€	Soldes des restes à réaliser - 60 000 €



E

Besoin de financement à la section d'investissement	237 005,83 €
-----------------------------------------------------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	237 005,83 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

2°) – le surplus est inscrit en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 045 666,05€
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

3°) – le solde d'exécution (C) est inscrit en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »	177 005,83€
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

La SECRETAIRE DE SEANCE

Elisabeth Leger

LE MAIRE

Charlotte Boettner

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique des recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Affiché/Publié le : *23104126*
 Transmis en préfecture le : *23104126*
 Certifié exécutoire le : *23104126*

